



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 novembre 1998  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trentième session

1er-5 mars 1999

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Statistiques économiques : statistiques des finances**

### Équipe spéciale des statistiques des finances

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances (responsable : le Fonds monétaire international) qui figure en annexe, conformément à la demande formulée par la Commission de statistique lors de sa vingt-neuvième session<sup>1</sup>.

---

\* E/CN.3/1999/1.

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1997/24)*, chap. I.

## Annexe

# Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques des finances

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Réunions tenues en 1998 .....	2-4	3

## I. Introduction

1. L'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances est l'une des nombreuses équipes spéciales interinstitutions dont la création a été approuvée par la Commission de statistique et le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination et dont le Fonds monétaire international (FMI) a été désigné responsable en 1992. Dans le cadre de son mandat, l'Équipe spéciale doit : a) évaluer les problèmes, les cas de double emploi, les points faibles, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité en matière de statistique des finances; b) définir les mesures nécessaires pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré et notamment pour améliorer la coordination; c) réduire les retards dont souffrent les publications et déterminer s'il faut diffuser des statistiques plus récentes; et d) faire rapport sur les mesures prises et les propositions formulées. Les organes et organismes membres de l'Équipe spéciale sont les suivants : Banque des règlements internationaux (BRI), Banque centrale européenne, Office statistique des Communautés européennes, Fonds monétaire international (FMI), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque mondiale et Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

## II. Réunions tenues en 1998

2. L'Équipe spéciale a tenu deux réunions en 1998 : la première a été accueillie par le FMI à Washington, les 13 et 14 juillet 1998, et la seconde par l'OCDE à Paris, les 29 et 30 octobre 1998. À la deuxième réunion, les représentants de la CNUCED, du secrétariat du Club de Paris et du secrétariat du Commonwealth se sont joints aux membres permanents de l'Équipe spéciale.

3. L'ordre du jour des réunions était inspiré par les crises financières en Asie qui avaient montré l'absence de statistiques globales indiquant au moment voulu dans quelle mesure les pays sont vulnérables à l'évolution de l'environnement extérieur. Les réserves internationales et la dette extérieure sont apparues comme deux domaines présentant un intérêt particulier à cet égard.

4. L'Équipe spéciale a pris plusieurs initiatives pour améliorer la collaboration dans ces domaines :

a) Les participants ont commencé à produire, à l'intention des membres de l'Équipe spéciale, de brefs rapports trimestriels sur leurs activités passées et futures, y compris les nouvelles demandes de données, la production

et la publication de nouvelles données, l'élaboration de concepts, la formation et l'assistance technique;

b) Des efforts sont faits en matière d'échange de données grâce à la mise en place d'arrangements bilatéraux entre les institutions participantes;

c) L'Équipe spéciale a pris l'initiative de collaborer à la production et à la publication d'un tableau présentant des données trimestrielles relatives à certains éléments de la dette extérieure en se fondant essentiellement sur les données provenant de créanciers;

d) L'Équipe spéciale a relevé des lacunes dans les données nécessaires pour analyser la dette extérieure et la situation de trésorerie des pays, notamment dans les informations concernant : i) les produits financiers dérivés financiers; ii) les instruments de la dette intérieure détenus par les non-résidents; iii) la dette intérieure libellée en devises ou indexée sur celui-ci; iv) le passif exigible; et v) les échéances de la dette résiduelle (par opposition à la dette initiale), notamment pour le passif à court terme du secteur privé. L'Équipe spéciale a examiné la nécessité d'élaborer des principes directeurs pour la conception et la compilation des données dans ce domaine et dans d'autres domaines;

e) Des travaux ont été entrepris en vue de la révision de la publication conjointe de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale intitulée *External Debt Definition, Statistical Coverage and Methodology* et dénommée «Livre gris»<sup>a</sup> qui sert de guide aux compilateurs et aux utilisateurs de données relatives à la dette extérieure;

f) L'Équipe spéciale a fait des observations utiles quant à l'élargissement du champ d'application de la norme spéciale de diffusion des données du FMI en ce qui concerne les données relatives aux réserves internationales, en particulier à la dette extérieure.

<sup>a</sup> Paris, 1998; le Livre gris a été suivi d'une deuxième publication conjointe produite en 1994 et intitulée *Debt Stocks, Debt Flows and the Balance of Payments*.